



CHAMPS LIBRES DÉBATS

Les questions non débattues que pose cette loi sont trop graves pour passer en force

Les 2 et 3 février derniers, en seconde lecture, le Sénat a profondément amendé le projet de loi bioéthique tel qu'il avait été voté par l'Assemblée nationale l'été dernier.

Une commission mixte paritaire (réunissant sept députés et sept sénateurs s'efforçant de parvenir à un compromis sur les dispositions du texte où un désaccord persiste entre les deux assemblées, NDLR) a aussitôt été convoquée par le premier ministre ; elle devrait se tenir le mercredi 17 février.

Dans ce contexte, les Français ont le droit de savoir que le projet voté par l'Assemblée nationale ne porte pas seulement sur une question liée à la PMA, mais qu'il réalise aussi une réforme générale de la filiation.

En effet, le projet de l'Assemblée crée un nouveau mode d'établissement de la filiation fondé sur une déclaration conjointe anticipée de deux femmes devant notaire. Cette démarche, qui vaut reconnaissance de l'enfant qui sera conçu par PMA avec donneur de sperme, permet aux déclarantes d'être inscrites comme mères sur l'acte de naissance de l'enfant.

Pour éviter de toucher ainsi à la filiation de droit commun, les sénateurs avaient modifié le texte de l'Assemblée et placé la question de la filiation de l'enfant à l'égard de la seconde femme sur le terrain de l'adoption : la femme ayant mis l'enfant au monde était reconnue comme

mère en raison de l'accouchement, suivant l'adage « Mater semper certa est », sa conjointe pouvant adopter l'enfant.

L'Assemblée nationale n'ayant pas tenu compte en seconde lecture de ces corrections de sagesse apportées par la Haute Chambre, le Sénat a revu l'article 4 du projet de loi en seconde lecture, réitérant ainsi son refus d'une réforme de la filiation qui n'était ni justifiée ni connue des Français.

Les Français ont, en outre, le droit de savoir que, sur les questions proprement bioéthiques, le projet envisage la création d'embryons génétiquement modifiés, de chimères homme-animal et de gamètes artificiels. La disposition actuelle de notre droit selon laquelle « la création d'embryons transgéniques ou chimériques est interdite » est tout simplement supprimée.

Certes, à ce stade, le projet ne prévoit pas la possibilité d'implanter in utero des embryons humains génétiquement modifiés et donc de transmettre un patrimoine génétique modifié à la descendance des intéressés. Mais, une fois ouverte la phase d'expérimentation et d'apprentissage, la suite serait nécessairement la naissance d'êtres humains modifiés en vue de faire naître des enfants indemnes des maladies visées. Les deux petites jumelles chinoises, génétiquement modifiées à l'état embryonnaire en vue de les rendre résistantes au VIH, nées en 2018, témoignent tristement de cette issue fatale.

Les embryons chimères, eux, seraient autorisés sous la forme animal-homme : la loi autoriserait l'adjonction de cellules embryonnaires humaines

à l'embryon animal, sous prétexte de parvenir à développer des organes humains dans l'embryon puis le fœtus animal. Mais à quel prix ? Quel monde voulons-nous pour demain ? Jusqu'où irons-nous après-demain ?

Quant aux gamètes, des scientifiques voudraient pouvoir en fabriquer à partir de cellules iPS, c'est-à-dire de cellules reprogrammées. Ils pourraient par exemple utiliser des cellules de peau et les « reprogrammer ».

L'humanité découvre chaque jour un peu plus l'appauvrissement de la biodiversité causé par le recours sans discernement à toutes les techniques disponibles sur le seul critère de leur rentabilité.

Alors que le principe de précaution s'applique constitutionnellement à la santé, n'est-il pas grand temps de le mettre en œuvre aussi pour l'être humain afin que les mêmes erreurs n'aient pas les mêmes effets, cette fois-ci sur l'espèce humaine ?

La loi grand âge et autonomie, la réforme des retraites et bien d'autres textes ont été reportés à la fin de l'état d'urgence sanitaire : comme l'a expliqué le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, ces deux réformes, retraites et grand âge, « restent évidemment à l'agenda de ce quinquennat dès lors que la situation sanitaire nous permettra de les reprendre. Je pense que les Français comprennent bien que, aujourd'hui notre boussole, c'est évidemment la gestion de cette crise sanitaire » (compte rendu du Conseil des ministres du 13 janvier 2021).



Comment les Français pourraient-ils dès lors comprendre que le Parlement trouve encore le moyen de continuer à débattre du projet de loi bioéthique, jusqu'à réunir une commission mixte paritaire en raison des divergences majeures entre les deux chambres ?

Nous, députés et sénateurs de la République française, demandons en conséquence au gouvernement le report de la commission mixte paritaire à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Une telle réforme ne peut être imposée dans les conditions actuelles, alors que les Français ne sont pas suffisamment informés et que l'ensemble du texte suscite une vive opposition entre les chambres du Parlement.

** Parmi les autres cosignataires figurent notamment Thibault Bazin, député de Meurthe-et-Moselle, Valérie Boyer, sénatrice des Bouches-du-Rhône, Sandra Boëlle, députée de Paris, Xavier Breton, député de l'Ain, Guillaume Chevrollier, sénateur de la Mayenne, Marie-Christine Dalloz, députée du Jura, Annie Genevard, députée du Doubs et vice-présidente de l'Assemblée nationale, Philippe Gosselet, député de la Manche, Marc Le Fur, député des Côtes-d'Armor et vice-président de l'Assemblée nationale, Dominique de Legge, sénateur d'Ille-et-Vilaine, Vivette Lopez, sénatrice du Gard, Olivier Marleix, député d'Eure-et-Loir, Olivier Paccaud, sénateur de l'Oise, Alain Ramadier, député de Seine-Saint-Denis, André Reichardt, sénateur du Bas-Rhin, Frédéric Reiss, député du Bas-Rhin, Éric Woerth, député de l'Oise, président de la commission des finances de l'Assemblée nationale.*

La liste complète des 80 parlementaires est à retrouver sur FigaroVox Premium.

Les Français ont le droit de savoir que le projet voté par l'Assemblée ne porte pas seulement sur une question liée à la PMA, mais qu'il réalise aussi une réforme générale de la filiation

TRIBUNE DE 80 DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

À l'initiative de Patrick Hetzel, député LR du Bas-Rhin, les présidents des groupes LR à l'Assemblée et au Sénat, Damien Abad et Bruno Retailleau, ainsi que 77 autres parlementaires*, expliquent quelles mesures de la loi bioéthique leur paraissent réclamer un surcroît d'attention.



BIOÉTHIQUE

■ L'examen, par le Parlement, du projet de loi sur la bioéthique paraît toucher à sa fin. L'autorisation de la PMA pour les couples de femmes a focalisé l'essentiel de l'attention, mais il ne s'agit là que d'une des dispositions du texte. Dans un appel au gouvernement, quatre-vingts parlementaires de l'opposition l'invitent à repousser les dernières étapes de l'examen du projet de loi après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Les signataires invoquent plusieurs mesures du texte, passées assez inaperçues, et qui justifient à leurs yeux de prendre le temps de la réflexion. Pour sa part, le Pr Emmanuel Sapin s'inquiète de l'adoption de l'amendement élargissant la possibilité d'une IMG jusqu'au neuvième mois au cas de « détresse psychosociale ».

«Les questions que pose la loi bioéthique sont trop graves pour passer en force»

TRIBUNE - À l'initiative de Patrick Hetzel, député LR du Bas-Rhin, les présidents des groupes LR à l'Assemblée et au Sénat, Damien Abad et Bruno Retailleau, ainsi que 77 autres parlementaires LR*, expliquent les mesures de la loi bioéthique qui suscitent leur inquiétude.

Liste des cosignataires :

HETZEL Patrick, Député du Bas-Rhin
ABAD Damien, Député de l'Ain et Président du Groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale
RETAILLEAU Bruno, Sénateur de la Vendée, président du groupe Les Républicains au Sénat
ANTHOINE Emmanuelle, Députée de la Drôme
BASCHER Jérôme, Sénateur de l'Oise
BASSIRE Nathalie, Députée de la Réunion
BAZIN Thibault, Député de Meurthe-et-Moselle
BEAUVAIS Valérie, Députée de la Marne
BELRHITI Catherine, Sénatrice de la Moselle
BLANC Etienne, Sénateur du Rhône
BOYER Valérie, Sénatrice des Bouches-du-Rhône
BLIN Anne-Laure, Députée du Maine-et-Loire
BOËLLE Sandra, Députée de Paris
BOUCHET Jean-Claude, Député du Vaucluse
BRETON Xavier, Député de l'Ain
BRINDEAU Pascal, Député du Loir-et-Cher
CATTIN Jacques, Député du Haut-Rhin
CHAIN-LARCHE Anne, Sénatrice de Seine-et-Marne
CHEVROLLIER Guillaume, Sénateur de la Mayenne
CINIERI Dino, Député de la Loire
CORDIER Pierre, Député des Ardennes
CORNELOUP Josiane, députée de Saône et Loire
CUYPERS Pierre, Sénateur de Seine et Marne
DALLOZ Marie-Christine, Députée du Jura
DEFLESSELLES Bernard, Député des Bouches-du-Rhône
DELATTE Rémi, Député de Côte-d'Or
DI FILIPPO Fabien, Député de la Moselle
DOOR Jean-Pierre, Député du Loiret
DREXLER Sabine, Sénatrice du Haut-Rhin
DUBOIS Marianne, Députée du Loiret
FOURNIER Bernard, Sénateur de la Loire
de GANAY Claude, Député du Loiret
GENEVARD Annie, Députée du Doubs et Vice-Présidente de l'Assemblée nationale
GOSSELIN Philippe, Député de la Manche
KAMARDINE Mansour, Député de Mayotte
KLINGER Christian, Sénateur du Haut-Rhin
KUSTER Brigitte, Députée de Paris
LE FUR Marc, Député des Côtes d'Armor et Vice-président de l'Assemblée nationale
de LEGGE Dominique, Sénateur d'Ille et Vilaine
LEVY Geneviève, Députée du Var
LOPEZ Vivette, Sénatrice du Gard
LORHO Marie-France, Député du Vaucluse
MAQUET Emmanuel, Député de la Somme
MARLEIX Olivier, Député d'Eure-et-Loir
MÉNARD Emmanuelle, Députée de l'Hérault
MENUEL Gérard, Député de l'Aube
MEURANT Sébastien, Sénateur du Val d'Oise
MEYER Philippe, Député du Bas-Rhin
MULLER-BRONN Laurence, Sénatrice du Bas-Rhin
PACCAUD Olivier, Sénateur de l'Oise

PARIGI Jean-François, Député de la Seine et Marne
PAUGET Éric, Député des Alpes-Maritimes
PELTIER Guillaume, Député du Loir-et-Cher
PERRUT Bernard, Député du Rhône
PIEDNOIR Stéphane, Sénateur de Maine-et-Loire
PLUCHET Kristina, Sénatrice de l'Eure
PORTE Nathalie, Députée du Calvados
QUENTIN Didier, Député de Charente-Maritime
RAMADIER Alain, Député de Seine-Saint-Denis
RAVIER Julien, Député des Bouches du Rhône
REGNARD Damien, Sénateur représentant les Français établis hors de France
REICHARDT André, Sénateur du Bas-Rhin
REISS Frédéric, Député du Bas-Rhin
SADDIER Martial, Député de Haute-Savoie
SAVARY René-Paul, Sénateur de la Marne
SCHALCK Elsa, Sénatrice du Bas-Rhin
SCHELLENBERGER Raphaël, Député du Haut-Rhin
SERMIER Jean-Marie, Député du Jura
SERRE Nathalie, Députée du Rhône
TEISSIER Guy, Député des Bouches-du-Rhône
THERRY Robert, Député du Pas-de-Calais
THIÉRIOT Jean-Louis, Député de Seine et Marne
THILL Agnès, Députée de l'Oise
THOMAS Claudine, Sénatrice de Seine et Marne
VALENTIN Isabelle, Députée de Haute-Loire
de la VERPILLIÈRE Charles, Député de l'Ain
VIALA Arnaud, Député de l'Aveyron
VIALAY Michel, Député des Yvelines
WOERTH Éric, Député de l'Oise, Président de la Commission des Finances Assemblée Nationale